



RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES de sapeur-pompier volontaire

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Suivi des modifications du référentiel	page 4
Cadre des activités du chef d'agrès d'un engin comportant une équipe	page 5
Cadre de la formation du chef d'agrès d'un engin comportant une équipe	page 5
Activités et compétences détaillées	
Compétences spécifiques	
Incendie avec un MEA	page 7
Secours d'urgence aux personnes	page 7
Secours routier	page 7
Protection des personnes, des biens et de l'environnement	page 8
Compétences transversales	page 8
Fiches par activités, compétences associées	
Partie 1 – compétences spécifiques	page 11
Partie 2 – compétences transversales	page 17

Suivi des modifications du référentiel

Dates	Numéro de version	Impact

A. Cadre des activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Contexte

Le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe commande seul ou sous l'autorité d'un COS le personnel d'un agrès composé d'une équipe. Sont considérés comme un engin composé d'une équipe les véhicules suivants : VSAV, VSR, MEA (EPA, BEA, EPS,...), VTU ou véhicules assimilés. L'équipage d'un agrès se compose d'un chef d'agrès, d'un conducteur et au plus d'un binôme dénommé « équipe ».

Il est formé pour assurer les opérations de secours qui lui sont confiées dans le cadre de ces 4 missions :

- La lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un moyen élévateur aérien (MEA) ;
- Le secours d'urgence à personnes
- Le secours routier ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe.

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation de chef d'agrès relative à une ou aux activités de sapeur-pompier volontaire réellement exercé ;
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

B. Cadre de la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Le sergent de sapeur-pompier volontaire peut exercer une des activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe, sous réserve d'avoir validé la formation continue correspondant à cette activité.

De par son rôle de cadre, d'organisateur d'exercice et d'acteur du développement et du maintien des compétences, il est recommandé de qualifier le chef d'agrès d'un engin comportant une équipe *d'accompagnateur de proximité* selon les référentiels de compétences relatif à la formation et au développement des compétences des sapeurs-pompiers.

Conditions d'accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation sont celles prévues par :

- Le code de la sécurité intérieure art R723-17 à R723-34 ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

Le candidat stagiaire doit être certifié :

- en qualité de chef d'équipe pour se former à l'activité de chef d'agrès MEA ;
- en qualité d'équipier de secours à personne pour se former à l'activité de chef d'agrès VSAV ;
- en qualité d'équipier opérations diverses pour se former à l'activité de chef d'agrès VTU ;
- en qualité d'équipier secours routier pour se former à l'activité de chef d'agrès VSR.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe.

Fonction (chef d'agrès d'un engin comportant une équipe)

Domaines d'activités (OD, SUAP, SR, ...)

Activités / Blocs de compétences

Compétences (combinaison des ressources : habiletés, attitudes, connaissances)
Elles permettent à une personne d'agir et d'atteindre une performance en autonomie
Les savoirs-agir sont les performances attendues

Le résultat attendu après la formation est de permettre au chef d'agrès d'un engin comportant une équipe de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe. Les compétences transversales sont à développer communément aux blocs de compétences des domaines d'activités.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendues (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation en situation de travail, formation ouverte et à distance, ...). Le parcours peut être construit de manière fractionné et discontinu avec des périodes d'immersions.

Point de vigilance : lors de phase d'immersion, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume horaire en jours de la formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants.

La durée de la formation continue pour les 4 domaines d'activité est d'un maximum de 15 jours cumulés.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessite une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe se compose de :

- 4 domaines d'activités, regroupant 6 activités également dénommées **bloc de compétences**
- de compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences de l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe :

I. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie avec un MEA

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Organiser la prise en compte des impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Définir ou établir les zonages opérationnels
3. Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
	Utiliser les capacités des équipements du MEA
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

II. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	Faire réaliser un bilan des victimes et la prise en charge
	Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
	Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

III. Domaine d'activité du secours routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Commander un engin de secours routier	Ordonner la protection de la zone d'intervention
	Définir la technique de désincarcération d'une victime
	Commander la désincarcération

IV. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Commander un véhicule tout usage	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente de la zone d'intervention
	Identifier les risques
	Définir la technique opérationnelle
	Commander son équipe

Liste des compétences transversales de l'emploi de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe:

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 4 domaines précédemment référencés.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de son engagement citoyen afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen
	Préserver le potentiel physique et psychologique
B. S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
	Développer et encourager la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
C. Agir au sein d'un collectif	Diffuser la culture du service public
	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Participer au développement du collectif
	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
	Organiser la vérification des matériels et véhicules
	Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITES

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Partie 1 – Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Partie 2 – Compétences transversales de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ». L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire ... exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, **la doctrine opérationnelle s'applique** à l'exercice des missions des **sapeurs-pompiers volontaires**.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP
<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>
<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

Partie 1 – Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

<u>Bloc de compétences 1</u>
Activité : Commander un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité2. Organiser la prise en compte des impliqués
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Analyser le sauvetage à effectuer Mobiliser l'équipe sur le sauvetage2. Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes à secourir
<u>Éléments des compétences</u>
<u>Habiletés :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Utiliser les EPI adaptés○ Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel○ Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis○ Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation○ Adapter l'usage des matériels au contexte
<u>Attitudes :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues○ Empathie et bienveillance envers les impliqués
<u>Connaissances :</u> <ul style="list-style-type: none">○ Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie○ Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques○ Le confinement et l'évacuation○ Rôle du binôme○ Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles à main)○ Capacité et modalité d'utilisation des moyens aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, ...)○ Règles d'emploi des EPI○ Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires○ Rôles et responsabilités du chef d'agrès○ Les pouvoirs de police – COS/DOS○ L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)○ Organisation et chaîne de commandement○ Principes du commandement – le cadre d'ordre
<u>Ressources à minima :</u> <ul style="list-style-type: none">- Règlement opérationnel du SIS- Guides de doctrine opérationnelle ;- Guides de techniques opérationnelles ;- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;- Guides Nationaux de références (GNR) ;- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

- Analyser l'environnement opérationnel
- Identifier les risques
- Définir ou établir les zonages opérationnels

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
Signaler les sources de dangers
3. Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit
Informé, rendre compte

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Commander son équipe
- Garder un contact permanent avec l'équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre
- Périmètres et zonages de sécurité
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 3

Activité : Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA

Compétences :

1. S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA
2. Utiliser les capacités des équipements du MEA
3. Participer aux déblais et à la surveillance après extinction

Savoir-agir :

1. Ordonner la mission
Contrôler la réalisation de la mission
Rendre compte de l'efficacité de la mission
Faire alimenter les établissements hydrauliques
2. Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction
3. Structurer et surveiller la participation aux déblais
Organiser la surveillance du sinistre

Éléments des compétences

Habilités :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués
- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Garder un contact permanent avec l'équipe

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- Protection des biens
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
- Agents extincteurs, procédés d'extinction
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Méthodologies opérationnelles
- Règles d'établissement des tuyaux
- Règles des manœuvres en binôme
- Hydraulique, besoins et ressources en eau
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...)
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
- Déblai et surveillance
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (forces de l'ordre, gaz, électricité, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 4

Activité : Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes

Compétences :

1. Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge
3. Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime
4. Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Savoir-agir :

- 1 – Sécuriser le site de l'intervention
Agir pour éviter le sur-accident
- 2 – Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes
S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes
Détecer les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victime
Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale
- 3 – Choisir et organiser la prise en charge adaptée
Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
Commander l'équipe VSAV
- 4 – Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie
Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements

Eléments des compétences

Habilités :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS
- Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- Coopérer avec les forces de l'ordre
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Marche générale des opérations de secours à personne
- Plan nombreuses victimes
- Méthodologies de prises en charge
- Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de secourisme
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- Le plan ORSEC – NOVI - SINUS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Référentiel PSE
- Protocoles du SIS
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences conjugales

Bloc de compétences 5

Activité : Commander un engin de secours routier

Compétences :

1. Ordonner la protection de la zone d'intervention
2. Définir la technique de désincarcération
3. Commander la désincarcération

Savoir-agir :

- 1 – Sécuriser le site de l'intervention
Agir pour éviter le sur-accident
Protéger contre le risque incendie
- 2 – Analyser la situation de désincarcération
Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux)
- 3 – Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération
Coordonner les actions de calage, découpe et levage

Éléments des compétences

Habilités :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de l'engin de secours routier

Attitudes :

- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- Coopérer avec les forces de l'ordre
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Marche générales d'une opération de secours routier
- Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides, ...)
- Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles
- Les règles du balisage et de la signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, étalement, levage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie
- Marche générales des opérations de secours à personne
- Plan nombreuses victimes
- Règles d'emploi des EPI
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 6

Activité : Commander un véhicule tout usage

Compétences :

1. Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention
2. Identifier les risques et définir la technique opérationnelle
3. Commander son équipe

Savoir-agir :

- 1 - Sécuriser le site de l'intervention
- 2 - Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques et les enjeux liés :
 - aux personnes et aux biens
 - aux interventions en lien avec les animaux
 - à la protection de l'environnement
 - aux dangers climatiques
- 3 - Déterminer la technique adaptée
 - Adapter la technique pour l'efficacité de la mission
- 4 - Ordonner la mission
 - Contrôler l'efficacité de la mission

Éléments des compétences

Habiletés :

- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- Diriger, contrôler l'exécution de la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels du véhicule tout usage

Attitudes :

- Préserver le potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec d'autres services
- Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, ...)
- Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Se limiter au champ d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile

Connaissances :

- Marche générales des interventions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation des animaux
- Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...)
- Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d'intervention
- Règles d'emploi des EPI
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Partie 2 – Compétences transversales du chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)
Compétences : <ol style="list-style-type: none">1. Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité2. Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions3. Contribuer au « bien vivre ensemble »4. Préserver le potentiel physique et psychologique
Savoir-agir : <ol style="list-style-type: none">1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations de l'engagement citoyen Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers4. Autoévaluer son potentiel physique Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) Agir et réagir lors d'une agression physique Autoévaluer son potentiel psychologique Développer et améliorer son potentiel psychologique Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<u>Eléments des compétences</u>
Habilités : <ul style="list-style-type: none">○ Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission○ Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants○ Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés○ Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle○ Réaliser et faire réaliser par les intervenants des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques○ Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques○ Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques○ Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)○ Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions○ Signaler les actes de violences○ Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP
Attitudes : <ul style="list-style-type: none">○ Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité○ Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif○ Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants○ Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission

- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Être force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- L'impact du stress au travail
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Charte du SPV
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son activité

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer les compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Exercer au sein d'une organisation mixte (SPP/SPV – homme femme – diversité sociale)

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations liées à l'engagement citoyen
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Statut particulier sapeur-pompier volontaire
- L'environnement associatif (FNSPF, UDSP, amicale, ...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Code de la sécurité intérieure - CGCT
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Livret stagiaire

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Participer au développement du collectif

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Participer au développement de l'esprit collectif
Valoriser diversité et mixité

Eléments des compétences

Habiletés :

- Motiver l'appartenance au collectif
- Organiser la dynamique d'amélioration du collectif
- Développer l'intelligence collective des équipes
- Gère la diversité et de la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Convaincre à l'oral
- Prendre la parole en public
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser tous types d'équipements SIC
- Savoir prendre en compte les médias
- Communiquer (ou pas) avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des TIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral

- L'éloquence
- Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Organiser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
2. Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Superviser le contrôle des EPI
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Accompagner les contrôles réalisés
- Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

Edition août 2019 – DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE